



Région  
**Hauts-de-France**

**Le Vice-Président**

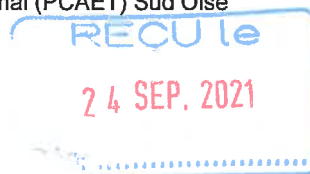
Réf : AHDF-2021-023813  
Dossier suivi par : Véronique THERRY  
Tél : +33374271452  
Mail : veronique.therry@hautsdefrance.fr

**Monsieur François DESHAYES**  
Président de la Communauté de Communes  
de l'Aire Cantilienne  
73 rue du Connétable  
60500 CHANTILLY

Lille, le

**20 SEP. 2021**

**Objet : Avis sur le projet de Plan Climat Energie Territorial (PCAET) Sud Oise**



Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis du Conseil régional le projet de Plan Climat Air Energie Territorial Sud Oise commun aux communautés de communes de l'Aire Cantilienne, de Senlis Sud Oise et des Pays d'Oise et d'Halatte.

Votre territoire, d'environ 105 000 habitants, est doté d'un patrimoine naturel qui couvre près de la moitié de sa superficie et d'un patrimoine bâti comportant de nombreux sites inscrits ou classés. Il s'agit d'un patrimoine remarquable que vous avez eu à cœur de préserver à travers vos documents de planification. Il bénéficie d'un Contrat d'objectif pour la territorialisation de la Troisième révolution industrielle porté par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France.

Comme vous le savez, le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire dont il importe que l'ambition s'inscrive en référence au SRADDET ; votre PCAET doit donc prendre en compte les objectifs du SRADDET des Hauts-de-France approuvé par le préfet le 3 Août 2020 et être compatible avec ses règles.

A cet égard, la stratégie de votre territoire fixée au cours de l'année 2019 propose des objectifs très inférieurs à ceux mentionnés dans le SRADDET en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques aux horizons 2030 et 2050 ; je vous invite donc à accentuer les efforts de votre territoire sur l'ensemble de ces sujets afin de rapprocher les objectifs avec ceux du SRADDET.

Si votre territoire prévoit un effort important dans le développement des énergies renouvelables et de récupération avec une augmentation de 345% de la production en 2050 par rapport à celle de 2010 soit 30% de la consommation énergétique du territoire, la part des ENR&R dans cette consommation n'atteindra que 14% en 2030 et sera inférieure aux objectifs régionaux et nationaux, compte tenu de la baisse des consommations d'énergie parallèlement envisagée. Je salue toutefois votre volonté d'engager une démarche de dialogue territorial impliquant la population pour la mise en œuvre des projets de méthanisation.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

J'ai noté dans votre programme de nombreuses actions en matière de réhabilitation énergétique du bâti résidentiel et tertiaire, secteur qui représente un des principaux postes de consommation énergétique de votre territoire. Pour autant, les objectifs que s'assigne votre territoire ne sont pas assez ambitieux par rapport à ceux indiqués dans l'objectif 35 du rapport du SRADDET et à la règle correspondante n°33. De plus, je vous invite à préciser les objectifs et niveaux de performance énergétique des opérations prévues dans le secteur tertiaire et d'en assurer le suivi.

Votre programme comporte les informations utiles à sa compréhension et sa mise en œuvre. Il comprend différentes actions dans le domaine de la mobilité que je vous encourage à mettre en œuvre. Celles-ci sont de nature à améliorer la qualité de service aux habitants et à réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et de polluants atmosphériques du territoire. Pour certaines d'entre elles (actions n°22 « Renforcer les bus desservant les centres urbains, zones d'activités et pôles de mobilité rurale » et n°23 « Création d'un service de transport à la demande en zones peu denses »), la Région est considérée comme pilote. Concernant l'action n°22, la direction des services de transport de la Région attire votre attention sur le fait que son intervention sera conditionnée à l'identification et à la démonstration du besoin. Elle précise également que les transports régionaux à la demande ont été supprimés dans l'Oise depuis deux ans. Ce projet concernant votre territoire devra aussi être précisé, notamment par l'identification des zones et des besoins. A ce stade, ces deux actions semblent donc difficiles à mettre en œuvre ; leur pertinence ayant besoin d'être démontrée.

Au regard du diagnostic, votre territoire gagnerait à amplifier les actions prévues pour favoriser son adaptation au changement climatique. Il me semble utile d'envisager des actions en milieu urbain pour lutter contre les îlots de chaleur, développer la gestion durable et intégrée des eaux pluviales mais aussi de mieux anticiper la gestion quantitative de la ressource en eau sur une partie de votre territoire. Je vous invite par ailleurs à préciser les indicateurs de suivi de l'ensemble des actions d'adaptation que vous avez inscrites dans votre programme.

Il faudrait établir le lien entre votre PCAET et les documents d'urbanisme pour être en conformité avec la règle n°39 du SRADDET concernant le maintien et la restauration du stockage de carbone dans les sols. A ce titre, votre projet d'élaboration d'un référentiel de développement durable intégrant les dimensions environnementales pour tous les projets d'aménagement et d'infrastructure me paraît très important.

J'ai noté avec intérêt que votre territoire s'est doté d'un outil de suivi et d'évaluation de son plan d'actions et qu'il prévoit une communication régulière des résultats obtenus auprès du public. La gouvernance de la démarche est bien présentée. L'instauration d'un « Club » EPE/PCAET comprenant les porteurs des actions, un panel de citoyens et des partenaires institutionnels et techniques est tout à fait appréciable. L'allocation d'un budget annuel dédié aux actions du PCAET ainsi que l'intégration des dépenses d'investissement dans les programmes pluriannuels d'investissements des EPCI démontrent votre volonté d'inscrire opérationnellement votre ambition sur le long terme.

En espérant que ces différentes remarques pourront être utiles à votre territoire, la Région, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, se tiendra à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Guislain CAMBIER**

Vice-Président en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles